Image not found or type unknown

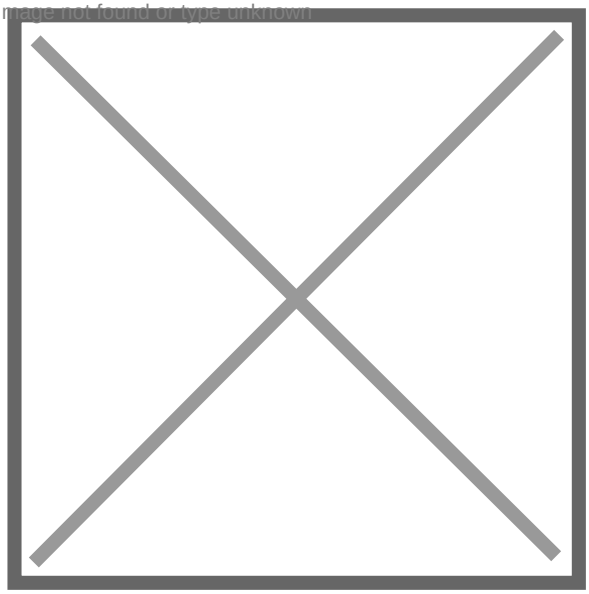

La mensualisation de mon gaz citerne par antargaz

Par **JUREVICZ**, le **28/04/2012** à **19:22**

Bonjour,je viens vers vous pour un renseignement sur la mensualisation de mon gaz en citerne fourni par la société Antargaz,pour la dernière saison j'ai payé 330 euros en plus par rapport a ma consommation réelle et chaque années il surévalue les mensualisation cette a dire pour la saison dernière de gaz je payais 146 euros mois x10 et j'ai versé 330 euros en trop la je reçois mon échéancier il me demande 143 euros donc la ou je ne suis pas d'accord; et veule pas me rembourser les 330 euros mais de les déduire sur mes prochaines échéance j'ai demandé de me mettre les mensualités à 125 euros refus le remboursement 330 euros refus pour moi j'appelle cela de l'arnaque on t'il le droit de surévalué les mensualités que puis je fair contre eu et les démarche juridique que je peux entamé contre eu merci du renseignement Salutation

Par **ANDRENI**, le **15/05/2012** à **21:43**

Bonjour JUREVICZ , la seul solution pour votre problème de paiement est de faire un courrier en AR à Antargaz et de résilier le Propamatic et demander le règlement à réception de facture.Antargaz na pas le droit de vous le refuser.Vous pouvez mettre votre argent tous les mois sur un compte bancaire à votre nom et ainsi vous pourrez régler vos factures de gaz sans ne plus êtres obligé de demander des comptes à Antargaz.Vous devez savoir que vous n'êtes pas obligé de faire le plein de votre cuve mais commander 300 , 400 , ou 500KG et la aussi , Antargaz na pas le droit de vous le refuser , si ils vous font des problèmes , vous devez leurs dire que vous allez prévenir la DGCCRF et l'ufc que choisir.Voilà ,bonne chance. Salutations

Par **JUREVICZ**, le **16/05/2012** à **11:53**

je vous remerci de votre réponce,j'ai mi le dossier entre les mains UFC que choisir dont je suis adhérantil vont faire le nécéssaire aupres d'Antargaz.Salutation

Par **emana**, le **12/07/2013** à **10:53**

bonjour,

je suis cliente chez antargaz depuis janvier 2006.
depuis 2006, j'avais le meme contrat et en mars dernier on m'a proposé de changer de contrat avec un prix à la tonne garanti jusqu'en 2015.
Nous avons donc opté pour ce nouveau contrat puisque le prix était plus intéressant.
La date d'effet est donc de mars 2013.
Mais quelques semaines plus tard nous recevons une facture nous indiquant que nous devons réglé la somme de 1800€ qui correspond au reste de notre citerne.
Je précise que nous sommes prélevé mensuellement sur 10 mois avec livraison gérée par antargaz.
pour nous quand nous avons changé de contrat nous pensions que rien n'allait changer à part notre mensualité.
Donc là on se retrouve avec un 11éme et 12 mois à régler (soit environ 530€).
Pouvez vous m'éclaircir sur ce probléme.
Je vous remercie

Par **Christine80**, le **10/04/2023** à **17:55**

Bonjour madame monsieur
Voilà je viens vers vous ce jour pour vous demander un renseignement
Mais fille a aménagée en juillet 2022 dans une maison ou le chauffage, faire à manger, l eau chaude
Et fourni par une cuve dans la cour pour les 4 maisons
Elle a fait une estimation qui était de 70e par mois
Elle m appelle ce matin pour me dire que antargaz lui demande 1500e a réglé !!! J ai halluciné
De plus pas d échéancier pas de facture cité inaccessible, appels téléphoniques sans suite
Je suis catastrophé pour elle
Qu'elle recours avons nous ?
J ai envoyé un mail ce matin
J attend la suite
Je trouve cela inadmissible

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés